



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES
À ESTAVAYER-LE-LAC LE 09.05.2019
DE 19H35 À 19H52**

Tél. 026 664 80 47
Fax 026 664 80 09
Case postale 623
1470 Estavayer-le-Lac
environnement@estavayer.ch

-
- Délégués :** M. Gérard Brodard, Commune de Lully
M. Philippe Aegerter, Commune d'Estavayer
M. René Baechler, Commune de Châtillon
Mme Krisztina Prébandier, Commune de Cheyres-Châbles
- Comité** M. Joseph Borcard, Président du comité de l'ERES, Commune d'Estavayer
M. Serge Carrard, Commune de Châtillon
M. Christian Cornioley, Commune de Cheyres-Châbles
M. Patrick Huber, Commune de Lully
- M. Michel Equey, représentant d'ELSA
M. Christophe Ducommun, chef de service, Service de l'environnement,
Commune d'Estavayer
M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP
- Président :** M. Gérard Brodard
Secrétaire Mme Elisabeth Nell
- Excusés :** M. Frédéric Tesse, délégué de la commune de Lully
M. Dominique Aebischer, Commune d'Estavayer
-

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES DU 9 MAI 2019
--

- | | |
|---|---|
| 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 OCTOBRE 2018 | 1 |
| 2. COMPTES 2018 | 2 |
| 3. ADMISSION D'YVONAND AU SEIN DE L'ERES | 3 |
| 4. DIVERS | 4 |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 OCTOBRE 2018

Il est 19h35 et M. Brodard ouvre l'assemblée. Il remercie la commune de Châtillon pour son accueil. Il annonce les excusés et salue Mme Prébandier qui représente la commune de Cheyres-Châbles,

M. Equey, représentant d'ELSA, M. Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP et M. Ducommun, chef de service, Service de l'environnement de la commune d'Estavayer.

M. Baechler est nommé scrutateur.

Il n'y a pas remarque sur le contenu du PV.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. COMPTES 2018

Présentation des comptes :

M. Brodard présente les comptes 2018 et donne des explications sur les principales différences entre le budget et les comptes.

01 Traitement primaire :

M. Brodard pointe une diminution des charges du personnel dans le compte 01.318.30. Dans le compte 01.314.00, il y a eu une augmentation des frais d'entretien des bâtiments à cause de fuites sur l'introduction de la STEP mais compensé dans le compte 01.436.00 par les remboursements de l'assurance.

Mme Prébandler demande pourquoi le montant des charges du comptes 01.318.20, études spécifiques, est moins élevé que dans le budget.

C'est parce que les CHF 20'000.00 prévus pour diverses études n'ont pas été utilisés. Il faut noter que le montant de CHF 20'000.00 a été réparti dans les trois secteurs, traitement primaire, traitement secondaire et traitement des boues.

Le total des charges se monte à CHF 377'670.52 et celui des produits à CHF 99'574.00.

02 Traitement secondaire :

M. Brodard indique une différence entre les comptes et le budget dans le compte 02.311.00 à cause du changement de deux pompes non prévu au budget, mais validé par le Comité.

Dans le compte 02.315.00, il y a eu plusieurs casses en biologie et une inondation, mais ces dommages ont été remboursés par les assurances sur le compte 02.436.00.

Le total des charges se monte à CHF 565'841.55 et celui des produits à CHF 157'031.55.

03 Traitement des boues :

M. Brodard indique que dans le compte 03.312.00 il y a une diminution de l'électricité consommée due à la faible pluviométrie durant l'année 2018.

Dans le compte 03.313.07 relatif à l'achat de produits pour déshydratation, l'augmentation est due à la livraison de produits vers la fin de l'année civile et la facturation comptabilisée encore en 2018.

Le total des charges est de CHF 1'115'085.70 et celui des produits de CHF 193'889.89.

T Total :

L'ensemble des postes 01, 02 et 03, présente un total global des charges de CHF 2'058'597.77 et des produits de CHF 450'495.44. Le solde à se répartir entre les différentes communes est de CHF 1'608'102.33.

Micro-polluants :

M. Brodard indique qu'il y a un montant de CHF 104'481.00 à se répartir entre les différentes communes selon le nombre d'habitants raccordés.

Comptes d'investissement :

M. Brodard signale qu'en 2018, l'ERES a réalisé des investissements pour CHF 437'041.90 à se répartir selon différentes clés en vigueur.

Bilan :

Les comptes de l'actif et du passif ont chacun un total au bilan de CHF 769'431.52.
Il n'y a pas d'engagement hors bilan.

Rapport de l'organe de révision des comptes :

La fiduciaire Multifiduciaire recommande l'approbation des comptes annuels

Approbation des comptes :

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3. ADMISSION D'YVONAND AU SEIN DE L'ERES

Le défi de l'ERES est de moderniser les infrastructures et de résoudre le problème de la valorisation du biogaz et de la présence de l'azote.

M. Ducommun indique que la commune d'Yvonand est toujours demanderesse afin d'être raccordée à la STEP de l'ERES. Elle doit trouver rapidement une solution car leur STEP est à "bout de souffle". Selon une étude, la solution la moins onéreuse pour la commune d'Yvonand est de se raccorder à la STEP de l'ERES.

La STEP sera à même d'accueillir la commune d'Yvonand dès que les travaux d'agrandissement et de modernisation seront terminés, mais pas avant 2027-28. D'ici cette date, elle devra soit attendre, soit trouver une autre solution.

La conduite de raccordement de la commune d'Yvonand passera à travers Cheyres.

Mme Prébandier demande si c'est vraiment nécessaire d'agrandir la STEP.

Actuellement la STEP atteint bientôt ses limites de capacités et afin de pouvoir accueillir des nouveaux habitants et de nouvelles industries, il faut l'agrandir respectivement l'optimiser.

La commune Yvonand avec ses 2'000 habitants ne posera pas de problème majeur de les raccorder à la STEP de l'ERES un fois les travaux réalisés.

4. DIVERS

M. Baechler demande si la valorisation du biogaz fonctionne bien ?

Oui, le CCF donne entière satisfaction.

M. Carrard, Syndic de la commune de Châtillon souhaite la bienvenue aux participants.

Il remercie particulièrement le personnel de la STEP qui est très réactif lorsqu'ils sont appelés pour des problèmes (castors notamment).

Il invite les présents à partager le verre de l'amitié.

Le président remercie encore la commune de Châtillon pour son accueil et pour l'apéritif.

L'assemblée est close à 19 h 52

La Secrétaire : Elisabeth Nell